

Conditions Générales de vente Ballon Bleu Horizon

PREAMBULE

Tout transport effectué et tout autres services rendus par Ballon Bleu Horizon sont régis par :

- Les Tarifs applicables
- Les conditions générales ci-dessous
- La réglementation applicable, laquelle est réputée faire partie intégrante des présentes.

1/ CONDITIONS DE VENTE

Le souscripteur de la commande déclare connaître et accepter les conditions générales de vente. La commande vaut acceptation de ces conditions, tant pour le souscripteur que pour les passagers désignés sur sa commande.

2/ TARIFS

Nos tarifs sont valables à partir du 1er janvier 2011 et sont modifiables à tout moment sans préavis.

Ces prix incluent une TVA à 5,5% pour les vols libres et 19,6% pour les autres prestations, l'assurance responsabilité transport aérien à titre onéreux ainsi que l'exécution du vol. Ils ne comprennent pas l'hébergement et la restauration (sauf cas des packs) ni le transport jusqu'au lieu de rendez-vous.

3/ FORMULES

A / Formules Billets Non Remboursables

a) Billet « Confort »

Cette formule impose aux passagers le choix d'une date pour valider sa réservation, date qu'il doit spécifier sur le bon de commande après consultation des disponibilités de Ballon Bleu Horizon.

Le passager est contacté par téléphone deux jours avant la date prévue du vol pour un point météo. Si le vol est maintenu, le passager sera contacté à nouveau la veille du vol pour un nouveau point météo et une confirmation de l'horaire de rendez-vous.

La décision du report du vol pour cause météo appartient uniquement à Ballon Bleu Horizon et ce autant de fois que nécessaire.

Lorsque le vol doit être reporté pour cause de conditions météo, le passager devra choisir une autre date pour programmer le vol, en accord avec la disponibilité de Ballon Bleu Horizon.

Le passager peut reporter le vol de sa propre initiative à concurrence de 2 fois maximum.

b) Billet « Dispo Totale » et Packs

Les passagers optant pour ces formules s'engagent à se rendre disponibles y compris hors weekend et jours fériés avec un préavis de 2 jours. Ballon Bleu Horizon s'engage à leur proposer une date de prestation avec un préavis minimum de 2 jours, et ce à trois reprises durant la validité de leur billet ; au-delà de deux refus de proposition de la part du passager, Ballon Bleu Horizon ne pourra être tenu responsable en cas d'impossibilité d'exécution de la prestation.

Les prestations incluses dans les différents packs commercialisés par Ballon Bleu Horizon ne comprennent pas le transport jusqu'aux lieux des prestations.

B / Formule Billet « Confort » Remboursable

Cette formule impose aux passagers le choix d'une période de disponibilité totale pour valider sa réservation, période qu'il doit spécifier sur le bon de commande après consultation par téléphone des disponibilités de Ballon Bleu Horizon.

Le passager est contacté par téléphone deux jours avant la programmation du vol décidée par Ballon Bleu Horizon dans la période de disponibilité du passager. Le client sera contacté à nouveau la veille du vol pour une confirmation de l'horaire et du lieu de rendez-vous.

Si le vol ne peut être effectué dans la période de disponibilité du passager du fait des conditions météo, le passager est libre de proposer une autre période de disponibilité totale ou de demander le remboursement de son billet.

Voir conditions de remboursement au paragraphe 4.B.

4/ RESERVATIONS

A / Billet Non Remboursable

Sauf mention contraire, les billets non remboursables sont valables **12 mois** à compter de la date choisie par le passager pour effectuer le vol, ou de la date de facturation si aucun choix n'est indiqué par le client (à l'instar des packs et billets « Dispo Totale »).

A réception du bon de commande renseigné de manière complète et accompagné du règlement par chèque ou validé par un paiement à distance, Ballon Bleu Horizon édite le billet et une facture et les fait parvenir à l'adresse spécifiée sur la commande.

B / Billet Remboursable

Sauf mention contraire, les billets remboursables sont valables **18 mois** à compter du premier jour de la période de disponibilité choisie par le client pour effectuer le vol.

A réception du bon de commande renseigné de manière complète et accompagné du règlement par chèque ou validé par un paiement à distance, Ballon Bleu Horizon édite le billet et une facture et les fait parvenir à l'adresse spécifiée sur la commande.

L'annulation du vol du fait du client ne donne pas droit à remboursement.

Conditions Générales de vente Ballon Bleu Horizon

Si les conditions météorologiques n'ont pas permis à Ballon Bleu Horizon d'exécuter le vol dans les conditions du paragraphe 3.B, le billet peut être remboursé à la demande du client.

Le remboursement ne peut être demandé dans les cas prévus au paragraphe 9.

Une retenue de 20 Euros sur le prix total du billet sera appliquée par Ballon Bleu Horizon lors du remboursement.

C / Particularité du Billet Cadeau

La case « oui » doit être cochée en face de l'item « Billet Cadeau » sur le bon de commande.

Si la personne qui remplit le bon de commande ne peut se prononcer au sujet de la date choisie pour le vol, elle doit indiquer le jour à partir duquel Ballon Bleu Horizon pourra contacter le(s) passager(s) afin de fixer une date pour le vol (sauf cas des packs et billets « Dispo Totale »).

5/ CONDITIONS DE VOL

Les passagers acceptent les contraintes spécifiques liées à l'organisation d'un vol en montgolfière et notamment les horaires de décollage et contraintes météorologiques requises pour la pratique de la montgolfière dans des conditions de sécurité optimales (vent faible, absence d'activité orageuse ou de nuage actif).

Les femmes enceintes ainsi que les enfants de moins de 8 ans ne sont pas autorisés à prendre place dans nos montgolfières.

Les personnes âgées de plus de 70 ans doivent présenter un certificat médical de non contre-indication au vol en montgolfière.

6/ CONFIRMATION DES VOLS

Les passagers doivent s'informer de l'heure et du lieu de rendez-vous pour le vol, puis contacter impérativement Ballon Bleu Horizon pour se faire confirmer leur vol au plus tard la veille de 17 h à 19 h pour le vol du lendemain matin, et le jour même de 12 h à 14 h pour le vol du soir.

7/ ANNULATION DU FAIT DE BALLON BLEU HORIZON

Ballon Bleu Horizon se réserve le droit d'annuler un vol pour : mauvaises conditions météorologiques, conditions de sécurité insuffisantes ou si il n'y a pas un nombre de passagers suffisant.

Dans le cas extrême où le vol doit être annulé le jour même, Ballon Bleu Horizon ne peut être tenu pour responsable des frais engagés par les clients pour se rendre sur le lieu de rendez-vous (hébergement, restauration et déplacement).

8/ MODIFICATION DE LA PRESTATION

Ballon Bleu Horizon peut, pour toute raison de sécurité ou d'intérêt du vol, modifier le lieu de décollage ou changer de montgolfière.

9/ ANNULATION DE LA RÉSERVATION OU NON PRÉSENTATION DU CLIENT

En cas de non confirmation téléphonique ou d'absence du passager (sauf report ou annulation du fait du passager 72 h avant le vol) à la date et à l'heure du rendez vous, confirmés par Ballon Bleu Horizon, la prestation sera considérée comme effectuée.

S'il s'agit d'un billet remboursable, aucun remboursement ne pourra être demandé à la suite de ces circonstances.

10/ PRESTATION EN BALLON CAPTIF

Toute commande de ballon captif est précédée d'un devis avec conditions de vente particulières et tarifs précisant les conditions de reports et d'annulation de la prestation.

11/ RÈGLEMENT À BORD

Tout passager doit figurer sur la liste d'embarquement. Les pilotes commandants de bord de Ballon Bleu Horizon sont seuls maîtres à bord et à ce titre ont autorité sur toutes les personnes embarquées. Ils peuvent à tout moment débarquer toute personne parmi les passagers ou tout chargement qui peut présenter un danger pour le vol ou leur propre sécurité. Ils peuvent à tout moment interrompre le vol pour des raisons de sécurité. Aucune prestation ne sera dédommée si le vol a duré un minimum de 40 minutes.

12/ ASSURANCES

La responsabilité de Ballon Bleu Horizon vis-à-vis des passagers en cas de décès ou de dommages corporels est limitée à une Responsabilité Civile Admissible de 114 500 € maximum par passager.

Les passagers sont informés que leurs bagages et effets personnels sont assurés avec une franchise s'élevant à 153 €.

13/ ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

En cas de litige le tribunal compétent sera celui de FOIX.